



Probleme avec une societe de recouvrement

Par **tounet2007_old**, le **18/06/2007** à **17:36**

Ma femme a été commerçante pendant 2 ans et demi avec un contrat de location pour une machine a carte bleue.
Lors de sa radiation le 19.12.05, elle a renvoyé l'appareil en joignant une lettre avec l'adresse du domicile. Au mois d'avril 2006 nous avons reçu un courrier nous stipulant que le contrat était de 4 ans, et qu'il fallait payer les sommes dues, soit 584 euros.
Hors après calcul, il restait six trimestres de 48 euros à devoir soit environ 300 euros. Le surplus réclamé correspond au retard et autres frais. J'ai appelé la société de recouvrement pour leur indiquer que c'était le premier courrier que nous recevions, pourquoi avoir attendu 4 mois pour nous écrire. On m'a indiqué que si je ne payais pas, il continuerait à faire des prélèvements sur le compte professionnel de ma femme qui était fermé, pour entraîner une interdiction bancaire.
Pour régulariser la situation, on m'a demandé d'envoyer un courrier indiquant que la première relance reçue datait du mois de janvier 2006.
A ce jour j'ai versé 272 euros.
On vient de recevoir un nouveau courrier (juin 2007) nous indiquant que si on ne payait pas, l'affaire allait être transmise au trésor public pour recouvrement sur salaire.
Je voudrais savoir, si effectivement je dois payer ces sommes restantes dues?